



## Préservation, restauration et entretien des milieux naturels, aquatiques et rivulaires

Faire connaître et accompagner la non-dégradation des zones humides, inciter à leur préservation et co-construire avec les acteurs des projets de gestion et de restauration

### RESTAURER ET CRÉER DES MARES POUR FAVORISER LES CONNECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES

#### PRIORITÉ



#### COÛT TOTAL



#### MAÎTRE(S) D'OUVRAGE

RIV4VAL, CEN Isère et Nature Vivante.

#### TYPE D'OPÉRATION

Animation territoriale

#### ANNÉES



#### TERRITOIRE CONCERNÉ

Bassin versant

#### RÉFÉRENCE(S) SDAGE

**OF 6C-02** : Gérer les espèces autochtones en cohérence avec l'objectif de bon état des milieux

#### PROGRAMME DE MESURES

**MIA0703** : Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité

#### Nature de l'action

À l'échelle du bassin versant, les zones humides forment avec les cours d'eau un réseau aquatique, nécessaire au maintien de la biodiversité faunistique et floristique. Cette trame bleue est reprise au Schéma Régional de Cohérence Écologique. Localement, les SCOT et les PLU doivent la prendre en compte dans la planification de leur projets d'aménagement et de développement communaux. Or sur le terrain, il s'avère que les différents milieux aquatiques peuvent être déconnectés entre eux.

#### Description de l'action

Participer à la préservation et la restauration des connectivités écologiques, en lien avec le SRCE.

Reconnecter les zones humides aux cours d'eau qui leur sont associés, dans le programme de restauration écomorphologique des cours d'eau.

Renforcer la trame bleue par l'implantation ou la restauration de mares, celles-ci jouant le rôle de corridors. L'identification des sites pourra se faire à dire d'expert, en concertation avec l'association Nature Vivante (inventaires) ou selon les résultats d'autre études en cours :

- ONF pour les mares forestières,
- Inventaire des zones humides ponctuelles comme celle réalisée par le SCOT des Rives du Rhône et celle du Pays Saint-Jeannais pour les autres mares.

L'objectif est de restaurer et/ou créer 2 mares par an sur des communes distinctes.

#### Objectifs visés

- Renforcer le maillage du réseau de milieux humides
- Reconnecter les zones humides aux cours d'eau qui leur sont associés, dans le programme de restauration écomorphologique des cours d'eau

#### Indicateurs de suivi

B-IND24 : Mares restaurées ou créés

*Partenaires de l'action*

- Collectivités locales (communes, intercommunalités, syndicats de rivières)
- Institutionnels (Département, DDT, ONEMA, AERMC, Région)
- Associatifs (Nature Vivante, CEN-Isère)
- Établissements scolaires (AgroTec)

*Détail des opérations*

Nature des dépenses	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Création de mares		4500	4500	4500	4500	4500	4500
Restauration de mares		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
TOTAL		6500	6500	6500	6500	6500	6500

*Financement des opérations*

N° et intitulé	Coût total HT	AE RMC		Département 38		MO	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant
Création de mares	27 000			100%	27 000		
Restauration de mares	12 000			100%	12 000		
TOTAL	39 000			100%	39 000		